

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2018

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT le 12 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune de VERNEUIL-L'ETANG légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CIBIER Christian, Maire.

Etaient présents : M. et Mmes Christian CIBIER, Maire, Christophe MARTINET, Joëlle VACHER, Pierre REPERANT, Jean-Claude MENTEC, Maire-adjoints, Pierre PERRET, Michèle SIMONOT, Ouïza BRAYET, Nathalie ANDRIEU, Catherine CRAPET, Dany TAVERNIER, Lisette MILLET, Marie-Isabelle TILLARD, Adrien CARPINTEIRO, Georges TOUALY, Daniel PERARD, Richard BOYER, Pascale VAUDALBE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Frédéric LOMEL, M. Mickaël MICHELET,

Absents excusés : M. Jocelyn BRAYET, Mme Agnès LAUFERON,  
Mme Véronique GONDOUIN,

Absents représentés : M. Jocelyn BRAYET représenté par  
Mme Ouïza BRAYET,  
Mme Véronique GONDOUIN représentée par  
M. Richard BOYER,

Secrétaire de séance : M. Pierre PERRET

DATE DE CONVOCATION : 04 juillet 2018  
DATE D'AFFICHAGE : 04 juillet 2018  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23  
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 18  
NOMBRE DE VOTANTS : 20

~\*~\*~\*~\*

La séance s'ouvre à 19 H 30 sous la présidence de Monsieur Christian CIBIER Maire.

**Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :**

## **ORDRE DU JOUR**

- I APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2018**
- II SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE A 29 H 45 ET CREATION SIMULTANEE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE A 35 H**
- III SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE A 33 H 57 ET CREATION SIMULTANEE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE A 35 H**
- IV SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL A 17 H 51 ET CREATION SIMULTANEE D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL A 14 H 42**
- V SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL A 21 H 21 ET CREATION SIMULTANEE D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL A 15 H 45**
- VI SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A 10 H 11 ET CREATION SIMULTANEE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A 5 H 15**
- VII TROIS MOULINS HABITAT – PROJET VENTE LOGEMENTS SOCIAUX AUX OCCUPANTS**
- VIII CONVENTION COMMUNE – FSL (Fonds de Solidarité Logement)**
- IX APPROBATION DU RAPPORT I DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) 2018**
- X APPROBATION DU RAPPORT II DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) 2018**
- XI SDESM – APPROBATION CONVENTION CONSTITUTIVE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES**
- XII MODIFICATION STATUTS DE LA CC « Brie Nangissienne »**
- XIII QUESTIONS DIVERSES**
  - **Conseil Régional – Attribution subvention au SMETOM-GEEODE**
  - **Agence Eau Seine Normandie - Note d'information sur le prix de l'eau assainissement aides et redevances\_ 2018**
  - **Remerciements**
  - **Gens du voyage**
  - **Usine de traitement d'eau de Yèbles**

**Monsieur Pierre PERRET est élu secrétaire de séance.**

**I APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2018**

Le compte-rendu du 31 mai 2018 ayant été adressé à chacun des membres concernés, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent.

**Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.**

**L'assemblée procède à la signature du procès-verbal de la séance du 31 mai 2018.**

~\*~\*~\*~\*

**II/ 2018-38 SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE A 29 H 45 ET CREATION SIMULTANEE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE A 35 H**

Suite au rétablissement de la semaine scolaire à quatre jours et à l'avis favorable du Comité Technique du 29 mai 2018, Monsieur le Maire propose à l'assemblée différentes suppressions et créations de postes à compter du 3 septembre 2018.

A savoir :

Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe à 29h45 et création simultanée d'un poste d'adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe à 35 h.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DECIDE** la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe à 29h45, temps non complet,

**DECIDE** la création simultanée d'un poste d'adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe à 35 h, temps complet,

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les mesures de publicité correspondantes, **S'ENGAGE** à inscrire au budget municipal la dépense correspondante,

~\*~\*~\*~\*

**III/ 2018-39 SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE A 33 H 57 ET CREATION SIMULTANEE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE A 35 H**

Suite au rétablissement de la semaine scolaire à quatre jours et à l'avis favorable du Comité Technique du 29 mai 2018, Monsieur le Maire propose à l'assemblée différentes suppressions et créations de postes à compter du 3 septembre 2018.

A savoir :

Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe à 33h57 et création simultanée d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe à 35 h.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DECIDE** la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe à 33h57, temps non complet,

**DECIDE** la création simultanée d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe à 35 h, temps complet,

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les mesures de publicité correspondantes,  
**S'ENGAGE** à inscrire au budget municipal la dépense correspondante,

~\* ~\* ~\* ~\* ~\*

***IV/ 2018-40 SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL A 17 H 51 ET CREATION SIMULTANEE D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL A 14 H 42***

Suite au rétablissement de la semaine scolaire à quatre jours et à l'avis favorable du Comité Technique du 29 mai 2018, Monsieur le Maire propose à l'assemblée différentes suppressions et créations de postes à compter du 3 septembre 2018.

A savoir :

Suppression d'un poste d'adjoint d'animation territorial à 17h51 et création simultanée d'un poste d'adjoint d'animation territorial à 14h42.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DECIDE** la suppression d'un poste d'adjoint d'animation territorial à 17h51, temps non complet,

**DECIDE** la création simultanée d'un poste d'adjoint d'animation territorial à 14h42, temps non complet,

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les mesures de publicité correspondantes,  
**S'ENGAGE** à inscrire au budget municipal la dépense correspondante,

~\* ~\* ~\* ~\* ~\*

***V/ 2018-41 SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL A 21 H 21 ET CREATION SIMULTANEE D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL A 15 H 45***

Suite au rétablissement de la semaine scolaire à quatre jours et à l'avis favorable du Comité Technique du 29 mai 2018, Monsieur le Maire propose à l'assemblée différentes suppressions et créations de postes à compter du 3 septembre 2018.

A savoir :

Suppression d'un poste d'adjoint d'animation territorial à 21h21 et création simultanée d'un poste d'adjoint d'animation territorial à 15h45.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DECIDE** la suppression d'un poste d'adjoint d'animation territorial à 21h21, temps non complet,

**DECIDE** la création simultanée d'un poste d'adjoint d'animation territorial à 15h45, temps non complet,

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les mesures de publicité correspondantes, **S'ENGAGE** à inscrire au budget municipal la dépense correspondante,

~\* ~\* ~\* ~\* ~\*

**VI/ 2018-42 SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A 10 H 11 ET CREATION SIMULTANEE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A 5 H 15**

Suite au rétablissement de la semaine scolaire à quatre jours, Monsieur le Maire propose à l'assemblée différentes suppressions et créations de postes à compter du 3 septembre 2018.

A savoir :

Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 10h11 et création simultanée d'un poste d'adjoint technique territorial à 5h15, sous réserve de l'avis du Comité Technique du 11 septembre 2018.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DECIDE** la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 10h11, temps non complet,

**DECIDE** la création simultanée d'un poste d'adjoint technique territorial à 5h15, temps non complet,

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les mesures de publicité correspondantes, **S'ENGAGE** à inscrire au budget municipal la dépense correspondante,

~\* ~\* ~\* ~\* ~\*

**VII/ 2018-43 TROIS MOULINS HABITAT - PROJET VENTE LOGEMENTS SOCIAUX AUX OCCUPANTS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de vente de logements sociaux aux occupants.

Par courrier du 24 mai 2018, Trois Moulins Habitat confirme sa volonté de maintenir une politique active d'accession sociale à la propriété auprès de ses locataires sur l'ensemble du territoire de Seine-et-Marne.

Le bailleur souhaite poursuivre cette démarche sur notre commune et réfléchit à intégrer l'ensemble immobilier de la rue du Docteur Roux (soit 10 pavillons sis 2 à 20, rue du Docteur Roux) dans ce processus de vente aux occupants.

**QUOTA 2014 :**

2 / Mairie  
 4 / Procilia  
 3 / Préfecture  
 1 / Conseil Départemental DGAS - DIH

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DONNE** un avis favorable au projet de vente de logements sociaux sur la commune de Verneuil-l'Étang.

~\*~\*~\*~\*

### **VIII/ 2018-44 CONVENTION COMMUNE – FSL (Fonds de Solidarité Logement)**

La loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 a donné pleine compétence aux Départements en matière de fonds de solidarité logement (F.S.L.) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2005.

Le F.S.L. intervient auprès des ménages en difficulté sous la forme d'aides financières individuelles pour l'accès ou le maintien dans le logement ainsi que pour le paiement de factures liées aux consommations de fluides et d'énergie. Il soutient par ailleurs les structures d'insertion effectuant de l'Accompagnement Social Lié au Logement ainsi que les organismes effectuant de la gestion locative en direction de ménages en insertion.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention est signée avec le Département depuis 2005 et propose donc de renouveler l'opération pour 2018.

Le coût de cette convention pour une population de 3239 habitants est de 972 € pour 2017.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante annexée à la présente.

~\*~\*~\*~\*

### **IX/ 2018-45 APPROBATION DU RAPPORT I DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) 2018**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la transmission par la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne du Rapport I de la CLECT 2018.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver celui-ci.

#### **Rapport 1 de la CLECT 2018**

#### **EVALUATION DES CHARGES**

##### *1 Les attributions de compensation*

*2 La notification de l'attribution de compensation*

Après en avoir délibéré,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**  
**APPROUVE** le rapport I de la CLECT 2018.

\*~\*~\*~\*~\*

**X/ 2018-46 APPROBATION DU RAPPORT II DE LA COMMISSION LOCALE  
D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) 2018**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la transmission par la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne du Rapport II de la CLECT 2018.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver celui-ci.

**Rapport 2 de la CLECT 2018**

**EVALUATION DES CHARGES**

- 1 *Substitution de la communauté de communes au titre du prélèvement du FNGIR*
- 2 *Reversement IFER*

Après en avoir délibéré,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**  
**APPROUVE** le rapport II de la CLECT 2018.

\*~\*~\*~\*~\*

**XI/ 2018-47 SDESM – APPROBATION CONVENTION CONSTITUTIVE  
GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DESIGNATION D'UN  
DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES**

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

Vu le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et notamment son article 37 § 3,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Verneuil-l'Étang d'adhérer à un groupement de commandes pour la désignation d'un Délégué à la Protection des Données,

Considérant que le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM) et le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) entendent assurer le rôle de coordonnateurs de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**ARTICLE 1 :** **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes pour la désignation d'un Délégué à la Protection des Données.

**ARTICLE 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

~\*~\*~\*~\*

## **XII/ 2018-48 MODIFICATION STATUTS DE LA CC « BRIE NANGISSIENNE »**

Considérant la nécessité de mettre en conformité les statuts de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne avec les nouvelles dispositions législatives de l'article L.5214-16 du code Général des Collectivités Territoriales résultant de la loi NOTRe,

Vu la délibération du 28 septembre 2018, approuvée par la CC « Brie Nangissienne », modifiant les statuts et portant notamment sur :

### COMPETENCES FACULTATIVES

- Transports

**Participation financière à la ligne régulière de Nangis inscrite dans le réseau du bassin Est-Seine-et-Marne et Montois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

- Culture et sport

**Sport :** création, gestion, fonctionnement des écoles multisports, **organisation de stages et animations à l'échelle intercommunale, interventions en milieu scolaire.**

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les statuts modifiés de la CC « Brie Nangissienne »

~\*~\*~\*~\*

## **XIII QUESTIONS DIVERSES**

- **Conseil Régional – Attribution subvention au SMETOM-GEEODE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'attribution par le Conseil Régional, d'une subvention d'un montant de 231 670,80 € au syndicat SMETOM GEEODE pour accompagner le projet de réhabilitation de la déchèterie située sur le périmètre de la commune.

- **Agence Eau Seine Normandie – Note d'information sur le prix de l'eau assainissement aides et redevances 2018**



L'Agence Eau Seine Normandie nous a adressé une plaquette d'information sur la qualité de l'eau distribuée dans notre commune. Cette information est jointe au rapport du délégataire présenté en comité syndical et est mise à disposition du public et des Elus.

- **Remerciements**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les divers remerciements reçus des associations locales.

- **Gens du voyage**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la procédure mise en route pour obtenir l'éviction des gens du voyage installés sur le complexe sportif. Monsieur PERARD signale que pour appuyer l'action de la municipalité, il a adressé un courrier à la Présidence de la République.

- **Usine de traitement d'eau de Yèbles**

L'usine de traitement d'eau de Yèbles a subi une effraction le dimanche 08 juillet dernier. Par mesure de précaution sanitaire les services responsables ont décidé l'interruption de la distribution le temps de s'assurer de la qualité de l'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 H 05.

Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

En mairie le 16 juillet 2018

Le Maire

Christian CIBIER

